

N/Réf : DQSE/DC/GG/ACN 14-768

Dossier suivi par Katia DIALLO

ligne directe : 02 37 18 48 30

e-mail : k.diallo@cerib.com

Épernon, le 15 décembre 2014

Objet : Marque NF Blocs de coffrage à enduire en béton de granulats courants

Mesdames, Messieurs,

Ce courrier vous est adressé en tant que demandeurs/titulaires de la marque NF Blocs de coffrage à enduire en béton de granulats courants.

Le référentiel de certification NF 512 prévoit qu'il soit apposé sur les produits la lettre « M » pour les blocs à maçonner ou la lettre « S » pour les blocs posés à sec.

Le retour d'expérience montre que le « S » pour les blocs de coffrage posés à sec prête à confusion avec le « S » de la caractéristique optionnelle sismique des blocs en béton de granulats courants et légers (référentiel NF 025A).

Aussi, il est demandé, dans le cadre de la marque NF Blocs de coffrage, d'apposer désormais sur les produits le marquage suivant :

- « PS » pour les blocs de coffrage posés à sec
- « PM » pour les blocs à maçonner.

Cette nouvelle disposition sera introduite dans le référentiel de certification lors de sa révision.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



Alberto ARENA

Responsable des Activités de Certification

Destinataires : Titulaires de la marque NF Blocs en béton de granulats courants et légers, Membres du Comité particulier

Copie : AAR, KDO, NA, AQR, MG

M:\Certification\02-Courriers\01-Certifiés Produits\circulaires\2014\14-768 Circulaire de la marque NF Blocs de coffrage.doc